

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 10/06/2008  
Publication : 13/06/2008



Pour le Président du Conseil Général  
par délégation,  
Chantal MEYER  
Directeur de la Coordination et  
du Service Administratif de l'Assemblée

N° 2008-7-7-1  
Séance du vendredi 6 juin 2008

# Conseil Général Haut-Rhin

Communication  
à la Commission Permanente

## FONDS D'ACTION CULTURELLE SOUTIEN AUX INSTITUTIONS ET LIEUX DE DIFFUSION

La Commission Permanente du Conseil Général,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU la délibération du Conseil Général n° 2008/I - 7è/05 du 13 décembre 2007 relative au Budget Primitif 2008 en faveur du Développement Culturel,
- VU la délibération du Conseil Général n° E 6-2008 du 20 mars 2008 relative aux délégations de compétences à la Commission Permanente du Conseil Général,
- VU l'avis de la Commission de la Culture et du Patrimoine du 6 mai 2008,
- VU le rapport du Président du Conseil Général,

➤ donne acte au Président de la communication relative aux comités de suivi 2007 des conventions de partenariat avec l'Agence Culturelle d'Alsace de Sélestat, les Dominicains de Haute-Alsace de Guebwiller, le Relais Culturel Régional de Thann et le Théâtre La Coupole de Saint-Louis (*annexés au rapport*).

LE PRÉSIDENT

Charles BUTTNER